



Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- Accueil des nouveaux parents,
- Mise en place et formation des parents correspondants,
- Aide à la préparation des commissions d'appel,
- Présence et accueil aux journées Portes Ouvertes,
- Représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- Aide au financement de projets pour les élèves,
- Participation ou organisation de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.

L'APEL, une chance pour l'établissement :

- Elle contribue au dynamisme de l'établissement
- Elle constitue un soutien dans les négociations avec les partenaires extérieurs
- Le responsable Apel est un interlocuteur représentatif qui peut servir de médiateur.

L'APEL, c'est aussi la plus importante association nationale des parents d'élèves avec ses 1 000 000 de familles adhérentes.

Ce que finance la cotisation :

La cotisation est l'unique ressource de l'APEL. Elle est donc indispensable à son fonctionnement. Pour rappel, nous avons un seul APEL qui regroupe le collège St Joseph et le lycée Notre Dame => **UNE seule cotisation est nécessaire** quel que soit le nombre d'enfant et quel que soit sa classe au collège ET/OU au lycée.

Mais vous pouvez aussi contribuer au-delà des 23€ en complétant la ligne « DONS » et en y indiquant son montant.

ATTENTION : NE PAS FAIRE DE CHEQUE – Votre cotisation (et dons) sera comptabilisée directement par le collège ou le lycée sur votre facture du 1^{er} trimestre.

Elle finance, grâce aux 16,50€ reversés à l'APPEL Nationale, Académique et de Vendée :

- La vie du mouvement : formation des responsables, organisation de colloques, représentation auprès des pouvoirs publics.
- Les 4 services nationaux offerts aux parents :
 - o L'abonnement à « Famille et Education »,
 - o L'accès au service internet www.apel.fr qui permet de se tenir informé de l'actualité scolaire et éducative,
 - o La plateforme téléphonique Apel service au 01 44 93 30 71, qui met à leur écoute une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, juristes),
 - o Un accueil gratuit et personnalisé par le Service d'information et de conseil aux familles, départemental ou régional, pour répondre aux questions sur les études et professions, ainsi que sur l'accompagnement des élèves à besoin éducatifs particuliers (handicap, problèmes scolaires...).

Et surtout, elle permet des actions et aides financières pour le collège Saint Joseph et le lycée Notre-Dame, grâce aux 6,50€ restants :

- Propositions de conférences à destination des jeunes et des parents,
- Aides financières pour les voyages des élèves,
- Formation aux premiers secours, l'achat de livres, achat groupé de fournitures scolaires au collège, pour les journées de prévention, pour les conférences sur le harcèlement, réseaux sociaux, pour le pèlerinage à Lourdes et la rénovation des statues, un concours d'affiches...

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL de l'établissement de votre ou vos enfants pour un montant de 23€ par famille dont 6,50€ pour l'APEL St Joseph-Notre Dame de Fontenay le Comte.

Si vous adhérez déjà dans un autre établissement privé et que vous avez déjà payer l'adhésion de 16,50€ au mouvement APEL, vous n'aurez alors qu'à verser les 6,50€ à l'APEL Saint-Joseph – Notre Dame.

CONTACT APEL SAINT-JOSEPH – NOTRE DAME :

apel.stjoseph.notredame@gmail.com



INFORMATIONS SUR LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT DE CLASSE.

Au début de chaque année scolaire, deux parents correspondants titulaires sont élus dans chaque classe aussi bien au collège qu'au lycée ainsi qu'un ou deux suppléants. Ils s'engagent à assister à la formation dispensée avant les premiers conseils de classe.

Ils représentent pour un an les autres parents de la classe au sein de l'établissement. Ce rôle de représentation leur est délégué par l'APEL. Il est donc logique que ces parents soient obligatoirement adhérents de l'APEL.

Il est aussi obligatoire que le parent correspondant ait dans l'établissement un enfant dont il est le représentant légal.

Les parents correspondants sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe éducative et les médiateurs entre parents, élèves, enseignants, responsables et personnels de l'établissement.

Leur action s'articule surtout autour du conseil de classe :

- Avant chaque conseil, il recueille les observations des familles par le biais de questionnaires envoyé par Google Forms.
- Pendant le conseil de classe : il intervient au nom de tous les parents dans l'intérêt de chaque élève et transmet la synthèse des questionnaires. Il est le témoin de ce qui se passe.
- Après le conseil de classe : il rédige un compte rendu qui sera transmis aux parents par le professeur principal. Il remercie les parents qui ont répondu aux questionnaires, mais il ne transmet jamais des informations personnelles entendues pendant le conseil de classe (clause de confidentialité). Cela est de la responsabilité du professeur principal si besoin.

Dans l'intérêt des enfants, nous vous remercions pour votre implication et n'hésitez pas à nous contacter apel.stjoseph.notredame@gmail.com pour plus de renseignements, en nous laissant vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous contacter.



Être parent correspondant, c'est donc être disponible pour participer aux 3 ou 2 conseils de classe pendant 1 heure, faire preuve de discrétion absolue, être ouvert au dialogue et adhérer au projet éducatif de l'établissement. Cela permet aussi de mieux connaître les enseignants et leurs méthodes éducatives.

La mission de l'APEL est aussi de veiller à la formation de ces parents. C'est pourquoi, elle organise après les élections et avant le premier conseil de classe, une formation à leur intention.

Attention, seuls les parents **à jour de leur cotisation** auprès de l'Apel, pourront se présenter aux élections de parent correspondant.

Votre courriel de parent correspondant sera donné aux autres parents de la classe. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler au secrétariat de l'établissement.

Les membres du bureau de l'Apel Fontenay

apel.stjoseph.notredame@gmail.com

✂-----

Coupon destiné à l'APEL, à remettre avec le bulletin d'adhésion APEL dûment rempli soit au collège St Joseph, soit au lycée Notre Dame

M. ou Mme

Père ou Mère de en classe de

- **Souhaite se présenter aux élections de parent correspondant dans la classe de mon enfant :
oui non**

- **Accepte d'être parent correspondant dans une autre classe que mon enfant : oui non**